

VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

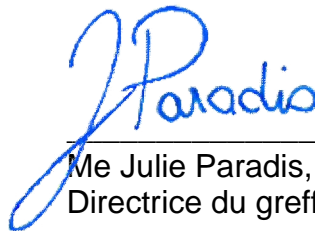
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que le conseil municipal de la Ville a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 15 octobre 2024 à 19 h, le règlement suivant :

RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT AUGMENTANT À 1 000 000 \$ LE CAPITAL DU FONDS DE ROULEMENT CONSTITUÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 757 – RÈGLEMENT NUMÉRO 788

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement aux heures de bureau, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Zotique, au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique ou via le site Web de la Ville.

Le règlement numéro 788 entre en force et en vigueur le jour de sa publication.



Me Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires juridiques